

SOCIÉTÉ

La tension monte entre pro et antichasse à courre

Jusque-là, les opposants à ce loisir autorisé par la loi essayaient d'empêcher son bon déroulement. Mardi la violence a franchi un pas dans l'Ouest.

ERIC DE LA CHESNAIS

ENVIRONNEMENT Une personne inconsciente au sol, entre la vie et la mort, ayant subi plusieurs massages cardiaques avant l'arrivée des secours. À quelques pas de là, une dizaine de militants de l'AVA-Bretagne (Abolition de la vénerie aujourd'hui), un collectif opposé à la chasse à courre, s'esclaffant. Entre les deux, plus d'une trentaine de veneurs du Rallye Bretagne sous le choc, face à la gravité de l'accident dont a été victime l'un des leurs. Il s'agit de Frédéric H., le piqueur qui s'occupe des chiens de l'équipage. En voulant récupérer sa meute avant que les militants antivénerie, arrivés par surprise, ne les effraient, il tombe de cheval. Sa jambe droite est écrasée par le poids de l'animal, provoquant de multiples fractures. Dépourvus, les chasseurs sont aussi ulcérés : au départ de l'ambulance, les militants de l'AVA-Bretagne applaudissent. Comme s'ils avaient marqué une victoire, celle d'avoir empêché, ce mardi 9 octobre, la tenue de cette chasse à courre au cœur de la forêt domaniale du Gâvre, à 45 kilomètres au nord de Nantes. Pires encore sont les commentaires des « followers » de l'AVA-Bretagne sur les réseaux sociaux. « J'espère que la convalescence (du piqueur, NDLR) sera longue, angoissante et douloureuse, à la hauteur de ce qu'ils ont fait à tous les animaux qu'ils ont poursuivis pendant des heures de traque », exprime l'un d'eux. « J'espère que ce piqueur va avoir la jambe toute pourrie, je suis morte de rire », ajoute une autre. Jusque-là, l'AVA et ses comités locaux se contentaient d'empêcher le déroulement des chasses à courre. « La saison dernière (ce type de chasse se tient entre la mi-septembre et la fin mars, NDLR), 35 des 50 chasses à courre qui étaient prévues dans les forêts de Laigue, au nord-est de l'Oise, et celle de Compiègne, ont été ajournées, rappelle Antoine Gallon, directeur de la communication

de la Société française de vénerie. Ce mardi, la violence est montée d'un cran. Nous avons évité un drame en forêt du Gâvre. Outre le blessé grave, un veneur du Rallye Bretagne a été menacé par une sympathisante de l'AVA qui a brandi un couteau à son encontre. Il ne faudrait pas que le pire arrive », avertit-il. Opéré au CHU de Nantes, Frédéric H. devait sortir de l'hôpital ce vendredi, sans pouvoir reprendre son travail avant plusieurs semaines. « Il s'agit d'une activité légale, six fois séculaire, pratiquée par 390 équipages et 10 000 veneurs dans toute la France, sans compter les dizaines de milliers de sympathisants qui nous accompagnent, souligne Antoine Gallon. Au-delà du combat animaliste, il s'agit d'une lutte des classes politique caricaturale qui veut faire passer la chasse comme un hobby d'aristos, alors que, au contraire, toutes les composantes de la société se retrouvent au sein d'un même équipage. »

Les opposants à ce loisir, qui s'inscrivent dans la mouvance des antispécistes, se défendent de pratiquer toute violence. « AVA ne se réjouit pas de l'incident d'une personne. Celle-ci ne se trouvait pas à un endroit apte pour la circulation des cavaliers, commente Jimmy Nedellec, un membre du collectif. Nous n'avons jamais insulté, menacé ou provoqué qui que ce soit. Nous ne sommes pas contre les veneurs mais contre la vénerie, qu'on veut voir abolir comme cela a été le cas en Grande-Bretagne. Un amendement, appuyé notamment par le député France insoumise Bastien Lachaud, a été déposé en avril pour interdire cette pratique cruelle, barbare et choquante pour une grande majorité de Français. »

Sur le terrain juridique, deux plaintes ont été déposées à la gendarmerie de Blain et Montfort-sur-Meu par le Rallye Bretagne. L'une pour « entrave à l'exercice de la chasse à courre et menace sur la vie d'autrui ». L'autre pour « menace et agression à l'arme blanche ».

Le Figaro - samedi 13 octobre 2018